ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

police municipale

Question écrite n° 79266

Texte de la question

M. René Couanau attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les fonctionnaires territoriaux de la police municipale qui participent actuellement à une action intersyndicale destinée à alerter sur leurs revendications. Celles-ci portent notamment sur la revalorisation des carrières des agents de police municipale de la catégorie C, la prise en compte des spécificités des fonctions exercées et l'attribution de l'indemnité spécifique de fonction, celle-ci n'étant pas attribuée dans toutes les communes concernées. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les concertations qui sont actuellement en cours sur ces sujets et les mesures qu'il entend éventuellement prendre pour répondre, dans le temps, à ces revendications.

Texte de la réponse

Le protocole signé en 2006 sur la police municipale et les mesures réglementaires qui ont suivi ont sensiblement revalorisé la filière police municipale, notamment par une amélioration du traitement indiciaire des catégories C et des possibilités de promotion en catégorie B. Le rapport produit en 2009 par le préfet Jean Ambroggiani préconisait un certain nombre de mesures de nature à poursuivre la modernisation de la filière police municipale, notamment la fusion du cadre d'emplois d'agents de police municipale et des gardes champêtres, la clarification de la situation des agents de surveillance de la voie publique, une réforme du cadre d'emplois des directeurs de police municipale ou encore une revalorisation indiciaire de la catégorie B. Des mesures qui auraient une incidence financière pour les collectivités territoriales ne peuvent être envisagées qu'en concertation avec les employeurs publics. C'est pourquoi les dispositions envisageables ont été examinées avec l'Association des maires de France et avec les organisations syndicales. Deux groupes de travail ont été créés, le premier, avec l'AMF, sur le régime indemnitaire des policiers municipaux, l'autre, avec le Centre national de la fonction publique territoriale, sur leur formation. Le premier, qui s'est réuni le 11 juin, a d'ores et déjà permis d'avancer plusieurs pistes de réflexion qui paraissent susceptibles de déboucher prochainement.

Données clés

Auteur : M. René Couanau
Circonscription : Ille-et-Vilaine (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 79266
Rubrique : Police
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 mai 2010, page 5674
Réponse publiée le : 19 octobre 2010, page 11436